

Bi

Bulletin d'information du PASRES

PASRES

N° 003 Décembre 2013

SOMMAIRE

P.1 Editorial du Secrétaire Exécutif du PASRES

P.2 Interview de M. SOUMAHORO Issiaka, Député à l'Assemblée Nationale

P.3 De l'ethnie à la nation : une nation à bâtir

P.4 Interview de Mme KINDO Assandou, Présidente de l'Académie de la Paix

P.5 Que deviennent les lauréats du PASRES ?

P.6 Activités du PASRES

Editorial du Secrétaire Exécutif du PASRES

Dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des résultats de recherche, le PASRES a décidé d'organiser des conférences périodiques dédiées à des thématiques abordant les problèmes majeurs auxquels la société ivoirienne est confrontée.

Dans le contexte actuel de réconciliation et de reconstruction post-crise, il est apparu opportun de consacrer la 3ème édition des *Conférences-débats du PASRES*, à la problématique de la construction de la nation ivoirienne. Ce faisant, le PASRES souhaite apporter sa modeste contribution au renforcement de la cohésion nationale, en permettant aux citoyens d'être mieux éclairés sur l'histoire du peuplement de notre pays, et de bien cerner les défis à relever pour poursuivre, malgré les heurts et les écueils, la construction d'une nation forte, unie et solidaire.

Pour animer cette conférence, le choix s'est porté sur le Professeur EKANZA Simon-Pierre, historien émérite, pour interroger le devenir de la Nation, aider à comprendre le processus historique de sa formation, cerner les perspectives à l'horizon et, enfin, proposer une série d'actions afin d'avancer dans l'œuvre de construction de l'unité nationale qui demeure toujours un chantier. Evidemment, il s'agira, aussi, à la lumière de l'objectivité scientifique, d'examiner les difficultés de l'heure à surmonter pour y arriver.

Les Ivoiriens ont tous intérêt à prendre conscience de leur communauté de destin et de leur appartenance à une seule et même nation, riche de sa diversité ethnique et culturelle. Pour le dire en une formule publicitaire : plusieurs ethnies en une Nation.

L'exemple d'une telle symbiose du multiple des micro-nations ethnolinguistiques dans l'unicité territoriale de

l'Etat-Nation est le député. Choix d'une circonscription électorale, il est, à l'Assemblée Nationale, Représentant du Peuple et, surtout, Elu de la Nation. Le Député Soumahoro Issiaka, l'un des Secrétaires de la Commission des Relations Extérieures, exprime, dans la première interview, sa vision de la nation. Que signifie, pour un élu, la Nation qu'il lui faut représenter comme au théâtre ? Sa vision est une vision politique qui est aussi le caractère du concept de Nation.

Mais le terme n'est pas que politique. Il porte une dimension morale, celle de la solidarité qui doit lier les membres d'une famille, d'une société, partageant une communauté de destin. Cette connotation morale confère au concept de nation sa dimension sociale et sa manifestation au quotidien.

C'est l'optique dans laquelle s'intègrent les propos de KINDO-ASSANDOU, présidente de l'Académie de la paix, plate-forme d'ONG engagées dans la paix par l'éducation. Responsable de structures scolaires pilotes, elle donne l'importance de l'éducation citoyenne à la paix, creuset de la Nation.

L'émergence économique, espérée par tous, à l'horizon 2020, ne pourra se concrétiser que dans une Côte-d'Ivoire stable et réconciliée, où les Ivoiriens, ayant la volonté de vivre ensemble, consacrent plus d'énergie à construire leur pays qu'à se disputer sur des bases ethniques et culturelles.

Le PASRES se félicite de la promotion de ses lauréats dans leur carrière qui traduit dans les faits ce que les Ivoiriens doivent faire pour la Nation au lieu d'attendre ce que la Nation peut faire pour eux.

PASRES - km17, Route de Dabou,
Centre Suisse de Recherches Scientifiques
01 BP 1303 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Tel : (225) 23 47 28 29
Fax : (225) 23 45 12 11
Site web: www.csr.ch/pasres

Vous êtes un élu de la Nation ; dans cette position, que représente pour vous la nation ?

D'abord, je voudrais vous dire que la question est vaste ainsi posée en imbriquant ma fonction politique, mes pensées de simple citoyen et mon jugement sur l'histoire de notre pays. Dans le fond, pour moi, la nation dont je suis l'élu est dans la situation paradoxale d'exister et de ne pas véritablement exister au sens plénier du terme. La nation ivoirienne, dont je suis le représentant, est dans une phase de restauration car son évolution a été stoppée par les nombreuses années de crise qu'elle vient de connaître comme une maladie de croissance.

« Voulez-vous dire que la Nation ivoirienne est encore une jeune nation, fragile, dont chaque Ivoirien doit être l'artisan ? »

Une nation est un peuple avec la même vision et un ensemble de représentations ayant besoin d'être définis. Déjà, il faut un Etat puissant, fort, faisant respecter la Loi. Il faut établir des institutions fortes dont le but est de procéder à l'homogénéisation des différences de telle sorte qu'elles ne soient pas conflictuelles mais enrichissantes ; une multitude d'ethnies empêche de penser la nation comme une unité. La diversité d'opinions empêche de travailler dans ce sens. Si nous fédérons cette diversité, les différences deviendront enrichissantes au lieu d'être conflictuelles.

« La Côte d'Ivoire a besoin de temps pour exister comme nation. Mais, devant l'urgence d'une unité et d'une solidarité nationales, les Ivoiriens ont-ils vraiment le temps ? »

Si nous la comparons aux nations occidentales, il va sans dire que la nation ivoirienne n'existe pas en tant que telle, minée qu'elle est par des problèmes de replis identitaires graves, très souvent à l'origine de crises socio-politiques.

Toutefois, comparée à elle-même, elle possède une enfance à partir de laquelle elle peut croître et se fortifier pour devenir une grande nation. Cela prendra du temps mais nous y travaillons.

Le premier président a travaillé dans ce sens mais n'a pas été suivi par les successeurs. Si tel avait été le cas, la Côte d'Ivoire serait déjà une grande nation. Les successeurs ont désagrégé la nation, et ils ont imposé une conception sectaire de la nation avec des termes dévoyés comme l'ivoirité. La nation doit être un peuple qui se définit par sa représentativité et son nationalisme.

A travers cette compréhension, il s'agit d'éviter de se déterminer par son ethnie, sa religion et sa culture. Celui qui pense appartenir à la nation ivoirienne doit se sentir à tous les niveaux ivoirien avant toute chose. Ne pas se voir autrement que comme ivoirien.

« Que fait le législateur que vous êtes pour traduire la nation dans le dispositif juridique de l'Etat ? »

Les législateurs doivent œuvrer à faire de la CI un pays ouvert. Le droit du sang a été une expérience qui a atteint ses limites. En l'état actuel du peuplement de la Côte d'Ivoire, qui fut une colonie d'immigration économique, il est temps que ce droit du sang soit remis en cause ; non pas parce que c'était approprié ou inapproprié, mais simplement parce que, aujourd'hui, il ne reflète plus la réalité de la nation

ivoirienne. Il me semble qu'avec l'évolution du peuplement de notre pays, le droit du sol paraît plus indiqué comme critère fondamental d'appartenance à la Nation ivoirienne.

« Quel critère détermine mieux, aujourd'hui, l'appartenance à la Nation ? »

La terre ivoirienne appartient à tous ceux qui, depuis plus d'un siècle, travaillent pour la mettre en valeur et en faire tout à la fois une économie puissante et un Etat souverain. Partant, la nationalité ivoirienne détermine l'identité de tous ceux qui cultivent cette terre avec amour mais aussi avec abnégation et passion.

Par la force de la colonisation, la Côte d'Ivoire est une terre d'immigration et d'espérance pour tous ceux qui rêvent de réussir leur vie. Les populations d'un territoire sont le produit historique d'un phénomène naturel et continu de brassages d'allochtones et d'allogènes. Savez-vous que, en France, les Normands? sont les descendants des Vikings venus des pays scandinaves? Les terres qui ont accueilli et intégré des étrangers sont celles qui se sont développées rapidement, à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique ou de Bonon, pour rester en Côte d'Ivoire.



M. SOUMAHORO Issiaka, Député à l'Assemblée Nationale

DE L'ETHNIE A LA NATION

UNE NATION A BÂTIR

En 2002, la Côte-d'Ivoire avait été rompue en deux, entre le Nord et le Sud. Elle porte encore les traces de cette déchirure. L'une des causes majeures de la crise sociopolitique dont souffre, aujourd'hui, le pays, se résume à l'opposition entre l'« autochtone » et l'« allochtone ». Qui est ivoirien et qui ne l'est pas ?

Un objectif de la causerie, qui a fait l'objet d'un petit livre paru en 2007, est de rechercher les causes de la crise ivoirienne pour en prévenir les rebondissements éventuels, et conjurer définitivement le mal en esquissant des solutions.

Pour y parvenir, il a fallu procéder par étapes : d'abord expliquer ce que l'on entend par nation, l'ensemble regroupant ceux qui, nés sur le même territoire ou « naturalisés », ont la volonté effective de vivre ensemble leur vie matérielle et spirituelle, et d'avoir un sort collectif commun. Ils sont soudés par des liens de solidarité originale, la solidarité nationale, fussent-ils des ennemis personnels, l'essentiel étant de participer à la vie collective de la nation, de ressentir ses bonheurs, ses malheurs et ses dangers comme des bonheurs, des malheurs et des dangers personnels, et d'avoir conscience d'être unis les uns aux autres par une parenté originale, la parenté nationale.

Réalité sociale avant de se doubler d'une réalité politique et d'en revêtir la forme, la nation est distincte de l'Etat (Etat-nation), comme d'un organe qu'elle peut changer, sans changer elle-même, comme d'un serviteur (sinon d'un maître) vis-à-vis duquel elle reste indépendante. En effet, la nation et l'Etat constituent deux données distinctes, qui sont loin de se confondre : la donnée primitive est la nation, société naturelle qui a ses activités propres (agriculture, industrie, commerce, instruction...), son droit propre, le « droit social », ainsi que sa civilisation et sa culture propre, essentiellement nationales. La donnée ultérieure est représentée par l'Etat, structure politique qui ne saurait exister sans la nation qu'elle informe et organise. Toutefois, antérieure par nature à l'Etat, la nation peut lui survivre comme en témoigne l'histoire.

En effet, des Etats puissants ont annexé, autrefois comme à une époque plus récente, des nations, distinctes et hétérogènes, pour les intégrer, de gré ou de force, à leur propre unité politique, militaire et administrative. Tels furent les empires égyptien, assyrien, perse et romain de l'Antiquité, les empires de Charlemagne, Charles-Quint et de Napoléon, ou encore plus proches de nous les empires coloniaux de l'Angleterre et de la France. Une loi historique semble avoir voulu que ces empires se désagrègent tôt ou tard en des nations homogènes, qui subsistent encore aujourd'hui, dans lesquelles s'éveillât la conscience d'avoir une vie sociale, d'être des nations originales.

La Côte-d'Ivoire est aujourd'hui un Etat achevé, mais une nation en formation dont les débuts remontent à l'époque coloniale, au moment de la formation des premières associations. Le sentiment national naît d'abord dans le milieu des planteurs de cacao de la Basse-Côte, d'une frustration contre les allogènes du Nord et les allochtones sénégalais et dahoméens, les « évolués » de la colonie. Les autres étapes d'une prise de conscience, de plus en plus poussée, de l'identité ivoirienne, seront successivement : la création en juillet 1944 du Syndicat Agricole Africain (SAA), la représentation ivoirienne à l'Assemblée Constituante en 1945, suivie de la fondation du PDCI-RDA et d'autres partis politiques qui rejoignent, en 1956, le PDCI. L'établissement du parti unique, à partir de cette date, vient renforcer quelque peu, en apparence tout au moins, la cohésion nationale. Celle-ci ne sera mise en mal que par l'apparition en 1994 de la théorie de l'ivoirité.

Mais le sentiment national peut-il se forger à l'intérieur d'une seule fraction de la nation à l'exclusion de l'autre ? Une fraction de la nation, aussi importante et dynamique soit-elle, ne fait pas la nation. Construire la nation suppose que chaque citoyen puisse, d'abord, prendre conscience des limites du territoire national et de tous ceux qui partagent l'identité ivoirienne – ce qui est loin d'être le cas de tous les Ivoiriens, analphabètes de nos campagnes – ensuite, être pénétré de cette réalité qu'il doit vivre pleinement en surmontant les obstacles et divergences.

Enfin, dans cet effort de construction nationale, l'Etat a aussi un rôle à jouer, de tout premier plan : d'une part, tendre à rapprocher culturellement les citoyens venus de tous les horizons et, d'autre part, être soucieux, au plan politique, du respect des équilibres. Il revient, d'abord, au citoyen de trouver les voies et moyens de concilier pluralité et citoyenneté partagée afin de parvenir à édifier, au sein de l'Etat, une nation multiethnique et multiculturelle, capable de reconnaître la pluralité sans renoncer à l'intégrité de l'Etat.

Les voies et moyens pour y parvenir passent par notre action sur l'environnement social. Celui-ci joue un rôle déterminant dans la formation aussi bien de l'enfant que du citoyen de demain ; l'environnement social est fortement lié à la culture dont il est le produit autant que la source ; mieux, il est la culture même de la société. Or, certains éléments de la culture sont affectés d'un coefficient d'intégration jugé appréciable ; il s'agit des habitudes culinaires et vestimentaires, pour ne citer que celles-là, pouvant contribuer à l'intégration nationale. A la diffusion de l'environnement social entant que facteur et produit de la culture, il faut associer l'information qui permet aux idées d'être connues, ainsi que le brassage des populations et l'éducation qui contribuent, eux aussi, chacun à son niveau, à l'émergence du citoyen. Cependant, malgré tous les progrès qu'elle pourra réaliser à ce niveau, l'unité nationale ne saurait se passer de l'action de l'Etat.

L'action de l'Etat est appelée à s'orienter dans une double direction : tendre à un rapprochement culturel des éléments de la nation, tout en étant soucieux, au plan politique, du respect des équilibres.

Pr. Simon-Pierre Ekanza

comment voyez-vous le rôle de la société civile dans la promotion de la nation ?

La société civile a un rôle capital dans la promotion de la nation.

Elle doit contribuer à promouvoir une communauté de destin : une citoyenneté responsable éprise de paix. Il lui faut pousser les hommes politiques à mettre en œuvre des actions politiques et des projets de société. Les activités politiques doivent avoir une forte dimension de cohésion sociale. Lorsque la société civile constate que le tissu national se déchire, il lui faut trouver les acteurs de ce vandalisme politique pour permettre de resserrer les différents fils qui font la beauté multicolore mais harmonieuse du pagne national qui doit nous servir de vêtement à tous ; c'est la nation qui détermine, au final, notre identité. La société civile travaille à la Nation en faisant la promotion d'une société qui donne à tous les citoyens les

au développement socio-économique de la Nation ; ensuite, elle doit former les enfants et les jeunes au respect de la Nation par une culture active de la paix. Malheureusement, ils constituent un vivier dans lequel puisent les hommes politiques pour briser l'unité nationale ; et, dans nos Etats, où la conscience tribale est encore très vive, ce sont les enfants et les jeunes qui deviennent les porte-flambeaux des oppositions ethnolinguistiques. Par la scolarisation de tous et la construction d'écoles, les dons de kits scolaires, c'est à la racine que la société civile attaque la maladie du tribalisme qui ronge, comme un cancer, les jeunes nations comme la Côte d'Ivoire.

Vous êtes responsable d'une plate-forme d'ONG oeuvrant dans le domaine de l'éducation et de la paix; pourquoi accordez-vous ainsi un grand prix à l'éducation dans la conquête et la conservation de

valeurs qui déterminent sa personnalité.

L'Académie de la Paix peut-elle participer à l'édification de la Nation ivoirienne ?

C'est l'objectif même de sa création. Par sa création, nous voulons prendre une part active à la reconstruction de la nation ivoirienne. Après le constat des différentes sources de division (violence, injustice, tribalisme, etc.), nous avons pensé que le moment était venu de produire un instrument devant servir à reconstruire l'unité nationale, à assurer sa protection et à en faire la promotion et la culture. L'Académie de la Paix est un tel instrument ; en effet, la véritable mesure de l'unité d'une nation est la paix sociale et la solidarité du peuple dans les épreuves. La paix est un processus permanent qui a besoin d'être cultivée le long d'une vie.



mêmes droits : son rôle premier, si elle veut atteindre tous ses objectifs, c'est de lutter sans violence pour une véritable égalité des chances devant la Loi.

Quelles sont les actions concrètes que vous menez pour atteindre l'objectif de la conscience citoyenne ?

Il faut préciser que toutes nos actions doivent concourir à faire de l'éducation le socle de la Nation. Ainsi, l'éducation doit, comme toute éducation moderne, contribuer à la formation générale et professionnelle des enfants, des jeunes et des adultes pour participer à la production des biens et services utiles

l'unité nationale ?

L'éducation est l'essence même de la société. C'est par elle que les enfants acquièrent les valeurs universelles et particulières qui servent de fondement aux pensées et aux actions des hommes. Il va sans dire que c'est par l'éducation que les générations successives font l'expérience du sentiment national. Sans elle, aucune action de paix et même de développement ne peut se faire. Pour qu'une société vive en paix et ait un bon développement, elle se doit de faire de l'Éducation la priorité des priorités. Grâce à l'éducation, un être humain développe des aptitudes et des

Mme Kindo-Assandou, avez-vous espoir de la restauration de l'unité de la Nation ivoirienne, mise à mal par les nombreuses crises de ces dernières années ?

Si nous avons pensé à la création d'une académie pour la paix, c'est parce que nous y croyons.

En tant que femme, symbole de la vie et de la prospérité, nous avons le devoir de contribuer à l'édification de l'unité de notre nation ; donc de participer à la construction de cette unité. Chacun de nous se doit d'apporter sa contribution pour la reconstruction et le maintien de l'unité nationale.

Que deviennent les lauréats du PASRES ?



Parmi les objectifs du PASRES, figure la promotion professionnelle des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Le PASRES doit contribuer au renouvellement qualitatif du personnel enseignant et des chercheurs de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. En la matière, il est heureux de constater que les lauréats associent spontanément le PASRES à leur promotion académique dans le cadre du CAMES.

Ainsi, c'est avec fierté que le PASRES a reçu le sentiment de reconnaissance du Professeur Kouamelan Essetchi Paul inscrit, lors des CTS du CAMES de 2013, sur la Liste d'Aptitude à la Fonction de Professeur Titulaire. Il l'a exprimé en cette phrase émouvante : « Cet important résultat, je l'ai obtenu grâce aux fonds du PASRES et surtout à l'encadrement et aux encouragements des Responsables du PASRES ».

A ce jour, voici la liste des lauréats du PASRES qui ont connu une promotion académique par l'évolution de leur grade et celle des lauréats, porteurs de projet ou bénéficiaires de bourse, qui ont soutenu leur thèse de Doctorat.

Inscription des lauréats du PASRES sur les listes d'aptitude du CAMES

- 1- Prof. KOUAMELAN Essetchi Paul, promu Professeur Titulaire (UFHB)
- 2- Prof. CAMARA Maméri, de Maître de Recherche à Directeur de Recherche (CNRA)
- 3- Prof. ADON Patrick, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UFHB)
- 4- Prof. ADOU Yao Constant, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UFHB)
- 5- Prof. ANDJI Jonas, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UFHB)
- 6- Prof. KIENON Kaboré, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UFHB)
- 7- Prof. KONE Inza, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UFHB)
- 8- Prof. KONE Mamidou, de Maître-Assistant à Maître de Conférences (UNA)

SOUTENANCE DE THESE DES BOURSIERS DU PASRES

- 1-Dr N'GUESSAN Sosthène : Thèse soutenue le 30 avril 2009 (UFHB)
- 2-Dr GALA BI Trazié : Thèse soutenue le 30 avril 2009 (UFHB)
- 3-Dr TRAORE Djakalidja : Thèse soutenue le 20 novembre 2009 (UFHB)
- 4-Dr ABOUA Béné Rose : Thèse soutenue le 26 octobre 2012 (UFHB)
- 5-Dr KONE Naminata : Thèse soutenue le 31 octobre 2012 (UFHB)
- 6-Dr MOUROUFIE K. Vincent : Thèse soutenue en octobre 2012 (UFHB)
- 7-Dr N'GUESSAN Sosthène : Thèse soutenue en octobre 2012 (UFHB)
- 8-Dr ZADOU Didié : Thèse soutenue en 2012 (UFHB)
- 9- Dr OUATTARA Souleymane : Thèse soutenue le 2 février 2013 (UFHB)
- 10-Dr N'GAMAN Kohué Christelle : Thèse soutenue le 6 mars 2013 (UNA)
- 11-Dr DIOMANDE Métangbo : Thèse soutenue le 13 avril 2013 (UFHB)
- 12-Dr AGRE OKOUE Joseph : Thèse soutenue le 13 juin 2013 (UFHB)
- 13- Dr KOUADIO Olivier : Thèse soutenue le 1er juillet 2013 (UNA)
- 14-Dr TRAORE Sylvain : Thèse soutenue le 23 juillet 2013 (UNA)